



Webinaire - 30 septembre 2026

Quels leviers d'actions pour lutter contre la renouée du Japon ?



Quelques consignes pour débuter...

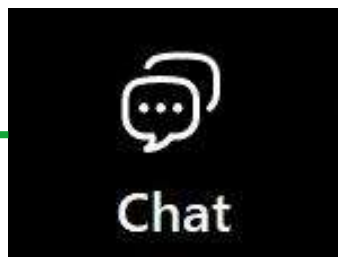
01

Converser/chat

Signaler un problème

technique

→ **Modérateur**

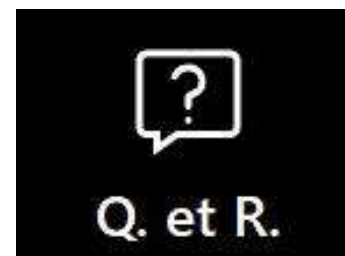


02

Q. et R.

Poser une question
liée aux **contenus**

→ **Conférencier**



Menu de la séance

1	Contextualisation Par Christel Termol, Conseillère en environnement à l'UVCW
2	Le cadre légal de la lutte contre les espèces exotiques Par Arnaud Ransy, Conseillère en environnement à l'UVCW
3	Témoignage d'acteurs en action : • Actions de gestion et tests pilotes Par Sébastien de Bonhome, Agent technique à la commune de Braives • Gestion des espaces verts : mise en place d'un protocole d'entretien spécifique Par Vincent Piérard, Agent technique à la Ville de Namur • La préservation des berges suite aux inondations Par Stephan Poncelet, Chef de Division à la commune de Chaudfontaine • La mise en œuvre d'essais techniques innovants Par Marta Popova, Gestionnaire de projets à la Spaque

1

Quels leviers d'actions pour lutter contre la renouée du Japon ?

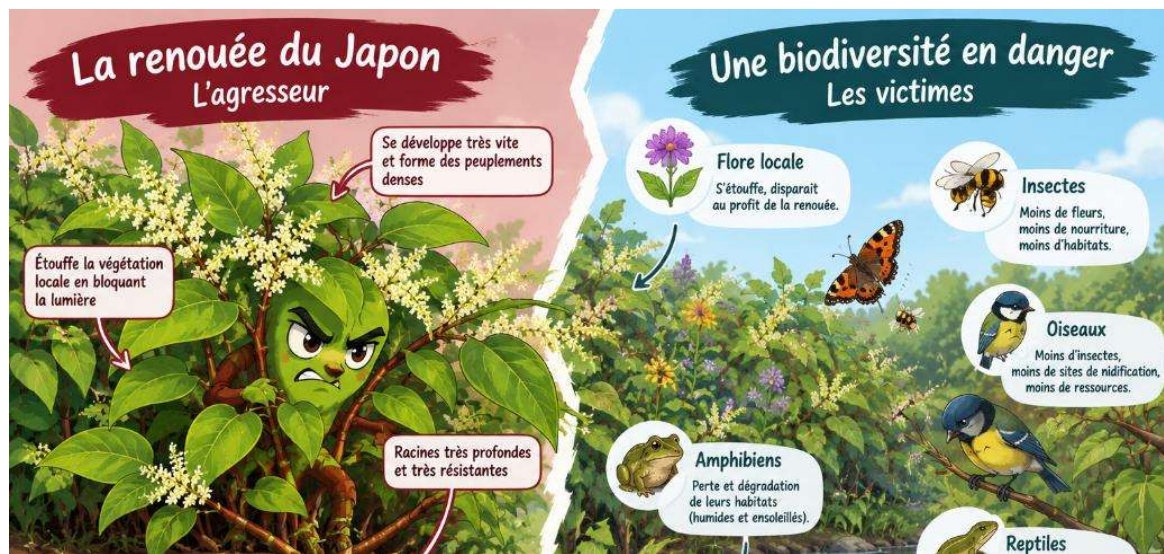
Contextualisation

Christel Termol

Conseillère en environnement à l'UVCW

Philipp Franz von Siebold





- Faucher?
- Arracher?
- Concurrencer?
- Électrocuter?
- Pulvériser?
- Injecter?
- Surveiller et réduire les risques de propagation?
- ...



Changer de perspective

 **Comment éliminer la renouée ?**

 **Comment gérer le risque lié à la gestion de la renouée?**

 **Logique de gestion d'un territoire**



✓ Quel est le meilleur usage des moyens à ma disposition pour lutter ?

- La question: Est-ce que j'interviens ?
- Les contraintes: les moyens humains & financiers et la récurrence des interventions
- Le risque: démarrer sans pouvoir suivre dans la durée
- La conséquence: Disperser ses moyens sans rien résoudre ou pire contribuer à l'expansion sur le territoire

La renouée : l'affaire de qui ?

- Service Environnement
- Voirie
- Espaces verts
- Travaux
- Marchés publics
- Urbanisme
- ...



Foyer initial
(plante mère)

Dispersion par le vent
(fragments de tiges, feuilles, fleurs)

Dispersion par l'homme
(engins, chaussures, remblais, déchets verts)

Dispersion par l'eau
(tiges, rhizomes, morceaux)

Nouveau foyer
(bord de route,
chantier, remblai)

Nouveau foyer
(milieu humide, fossé)

Nouveau foyer
(berge, cours d'eau)

- Est-ce que j'interviens? PRIORISATION
- Comment éviter d'aggraver la situation? STRATEGIE COMMUNALE
- La renouée : l'affaire de qui ? ORGANISATION ET COORDINATION

1 Des fragments se détachent



Tiges coupées, feuilles, fleurs,
rhizomes... des morceaux de renouée

2 Ils se déplacent



- par le vent
- par l'eau (crues, courant)
- par l'homme (engins, chaussures)

3 Ils atteignent un nouveau site



Un fragment est déposé dans
un environnement favorable

4 Il reprend racine



Le fragment survit, s'enracine
et redémarre.

5 Un nouveau foyer se forme



La plante se développe
et constitue un nouveau foyer.

... et ainsi
de suite !

Et les entreprises, les agriculteurs,
les citoyens, les gestionnaires de cours d'eau, ...



Publications



Les renouées asiatiques. Coll. "Espèces invasives en Wallonie" (2021)

Tout savoir sur les renouées asiatiques en Wallonie: comment les reconnaître, en quoi elles menacent notre biodiversité et perturbent les activités humaines, comment on peut éviter leur dissémination et contrôler leurs populations...

 Lire en ligne

<https://biodiversite.wallonie.be/home/agir/especes-exotiques-envahissantes/gerer-les-plantes-invasives/les-renouees-asiatiques.html>



Union des Villes
et Communes
de Wallonie

PRÉVENIR

FORMER ET INFORMER

Services communaux
et citoyens

En cas d'action:

PRIORISER

INTERVENIR

PERSEVERER

REEVALUER



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Merci pour votre attention



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Le cadre légal de la lutte contre les espèces exotiques

Arnaud Ransy

Conseiller expert à l'UVCW

I. Le cadre Européen.

II. Le cadre Régional

III. Le pouvoir réglementaire des communes

IV. La lutte contre les infractions environnementales

Le cadre européen.

Règlement du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

- Directement applicable
- Régime d'interdiction en son article 7 pour les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union
- *Reynoutria japonica* Houtt est inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union depuis 2025 (Règlement d'exécution (UE) 2025/1422 de la Commission du 17 juillet 2025)

Le cadre européen.

Art 7 : 1. Les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union ne peuvent pas, de façon intentionnelle:

- a) être introduites sur le territoire de l'Union, y compris via le transit sous surveillance douanière par ce territoire;
- b) être conservées, y compris en détention confinée;
- c) être élevées ou cultivées, y compris en détention confinée;
- d) être transportées vers, hors de ou au sein de l'Union, à l'exclusion du transport d'espèces vers des installations dans le cadre de l'éradication;
- e) être mises sur le marché;
- f) être utilisées ou échangées;
- g) être mises en situation de se reproduire, de pousser ou d'être cultivées, y compris en détention confinée; ou
- h) être libérées dans l'environnement

Le cadre régional.

Décret du 2 mai 2019 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes et son arrêté d'exécution (AGW du 15 septembre 2022)

- L'annexe 3 de L'AGW de 2022 contient la liste des espèces dont la plantation est interdite partout sur le territoire et dont le dépôt de déchets verts comprenant des spécimens de telles espèces est interdit. La renouée du japon figure sur cette liste (*Fallopia japonica*)

- L'art 29 du décret habilite les communes à prendre des règlements communaux plus stricts que les dispositions supérieures relatives à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. Mais régime de sanction insatisfaisant.

Le pouvoir réglementaire des communes

Art 58 quinquies de la loi sur la conservation de la nature

- Possibilité pour les communes de prendre des règlements communaux plus stricts que les normes supérieures en matière de protection des espèces végétales et animales non gibier.
- Exemple de mesures plus strictes: mesures concernant des espèces exotiques non préoccupantes, obligation de gestion active.
- Régime de sanction efficace.

Le régime de sanction

- Art 29 bis du décret de 2019 érige en infraction de 2^e catégorie le non-respect de la plupart des interdictions qu'il contient et que le règlement UE contient . Ex: art 7, non-respect de l'interdiction de planter les espèces listées à l'annexe 3 de l'AGW de 2022. Constat possible par la commune mais pas de pouvoir de sanction qui relève de la Région.
- L'article 63 de la LCN érige en infraction de 4^e catégorie les infractions aux règlements communaux adoptés sur base de l'article 58 quinquies de cette même loi. Possibilité pour la commune de sanctionner elle-même.

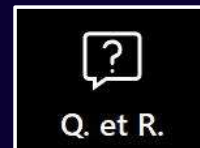
Merci pour votre attention

Des questions?

081 240 629

arnaud.ransy@uvcw.be

Nous répondons à vos
questions !



Témoignage d'acteurs en action : **Actions de gestion et tests pilotes**

Sébastien de Bonhome

Agent technique à la commune de Braives



Gestion des Renouées du Japon sur le site de l'ancienne gare de Braives

Un projet vitrine pour la biodiversité

Un massif de renouée du Japon traité au glyphosate pendant plusieurs années. Après 2 ans sans traitement, le massif est revenu à son état d'origine.

Collaborateurs

PNBM

FRW

Adalia

Aménagements

- 🍎 Fruitiers
- 🐝 Aménagements pour les pollinisateurs
- 🚶 Sentier de promenade
- 🐄 Pâturage extensif
- 🌾 Fauchage tardif avec exportation
- 🌸 Pré fleuri
- 🌿 Quai avec une flore de milieux secs



Situation du massif de renouées

Un massif en développement continu

Surface

Environ 350 m²

Évolution

Développement continu

Propagation

Propagation vers une propriété voisine

Limite

Intervention impossible sur cette propriété

Objectif

Arrêter la propagation sur le site de la gare

Début 2024

Réunion avec le PNBM, Adalia et la FRW

Plan

Élaboration d'un plan de lutte



La méthode : la concurrence naturelle

Étouffer progressivement le massif - plantations en décembre 2024

La haie à triple rang

🌳 Plantation d'une haie à triple rang autour du massif avec des essences locales et vigoureuses :

- Aubépine
- Prunellier
- Cornouiller
- Ronces

Le hêtre au cœur du massif

🌳 1 hêtre par m² au cœur du massif

🌳 Pourquoi le hêtre ?

- Inspiré des forêts de hêtres
- Peu de végétation y pousse sous les arbres
- Objectif : créer progressivement une végétation dense pour concurrencer la renouée



Le suivi

Accompagner la concurrence naturelle

-
- 🌿 Désherbage 4 fois par an
 - 🤝 En collaboration avec le Parc naturel
 - 👥 4 personnes × 4 heures maximum par intervention
 - ✂️ Retrait manuel des renouées
 - 🗑️ Les renouées retirées sont laissées en tas sur place

Plantes conservées

- 🌳 Hêtres
- 🌸 Fleurs sauvages
- 🌿 Autres végétaux susceptibles de concurrencer la renouée



Bilan après deux saisons

Des premiers résultats encourageants

Résultats positifs

- ✅ Le massif ne s'est pas étendu au-delà de ses limites
- ✅ Aucune renouée dans la haie à triple rang
- 📉 Le massif a perdu en vigueur

Points d'attention & perspectives

- ⚠️ Les hêtres ont du mal à se développer
- ⏳ Encore au moins 3 ans de gestion rigoureuse
- 🌳 Ajout prévu de bouleaux entre les hêtres
- 🎯 Objectif : parvenir progressivement à un équilibre naturel

📝 Une méthode intéressante et efficace pour le site de la gare, mais difficilement applicable à grande échelle.

Témoignage d'acteurs en action :

**Gestion des espaces verts : mise en place d'un
protocole d'entretien spécifique**

Vincent Piérard

Agent technique à la Ville de Namur

Suarlée zoning Ecolys



Consignes données et respectées par les équipes du Service Nature et Espaces verts de la ville de Namur:

1. A éviter :

- Gyrobroyer et /ou tondre le terrain sans évacuer les résidus (tiges avec entre-nœuds).
- Faucher en stockant les plantes à même le sol (risque de propagation).
- Abandonner dans la nature les déchets verts issus de la gestion d'un foyer.
- Traiter les plantes avec de l'herbicide (cela ne fonctionne pas).
- Eviter le transport et le dépôt de terres contaminées sur d'autres sites.

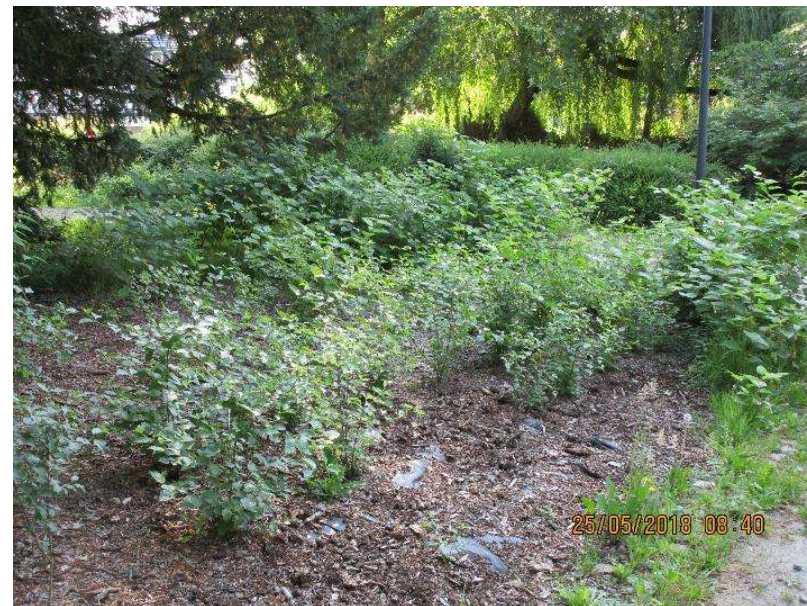
2. Recommandations

- Tondre en exportant les résidus de la tonte.
- Exportation vers un centre de tri spécifique.
- Réaliser des plantations de massifs arbustifs afin d'englober et d'étouffer les foyers.
- Avant plantation, arracher un maximum de rhizomes.
- Planter si possible sur voile anti-racines.
- Dégager les plantations pendant 3 à 4 ans afin d'aider celle-ci à prendre place.
- Si problème de visibilité (carrefour, virage) 'coucher' les renouées à l'aide du bras de fauche.

Salzannes Parc des Sources



2017, plantation de
Cornus sanguinea



Après 1 an de plantation



Après 3 ans de
plantation



Saint-Servais Allée des Rhodos
Parcelle test de couverture avec
des ballots de paille

Test non concluant



Accotements - Boninne Chemin les Tombes



Plantations de *Cornus sanguinea*, de *Salix viminalis* et de *Sambucus nigra*

Pose d'un broyat de feuillus et résineux issu de notre production Ville





Après 4 mois de
croissance,
premier
dégagement



Saint-Servais Allée des Rhodos

Avant aménagement



Pose d'un voile
anti-racines résistant





Plantation à 1 mètre x 1 mètre

Pose d'une couche
de 10 cm de broyat



Plantation de *corylus avellana*, *Sambucus nigra*, *Prunus spinosa*,...



Pose d'un broyat 'maison'



Cimetière de Malonne

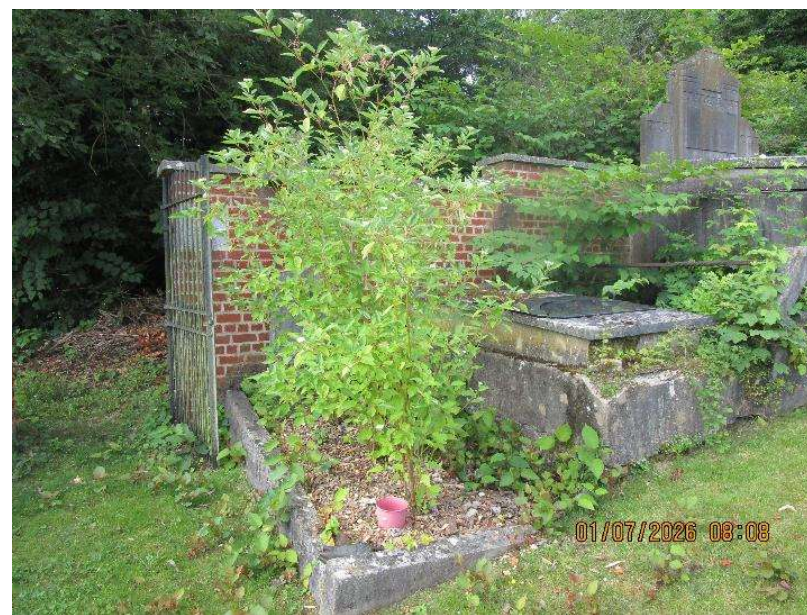
Renouée du Japon sur sépultures communales

Avant aménagement



Plantation de *cornus sanguinea* 'Winter Beauty'

Avant aménagement



Plantation de *cornus sanguinea* CV

1^{ère} saison



Plantation de *cornus sanguinea* 'Kelseyii'

Après 2 ans



Citadelle arboretum des arbres à écorces



Plantation de divers variétés de *cornus* et de *Lonicera
fragrantissima*
à bois colorés

Pose d'un voile anti-racines tressé
Pose de broyat maison





Résultat après 1 an

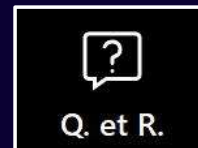


Merci pour votre attention



17/06/2026 06:37

Nous répondons à vos
questions !



Témoignage d'acteurs en action :
**La préservation des berges suite
aux inondations**

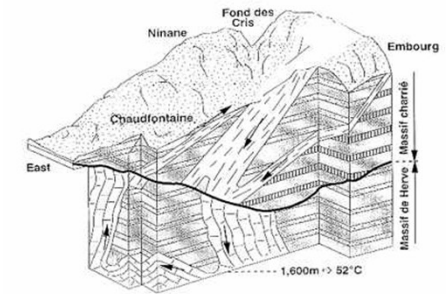
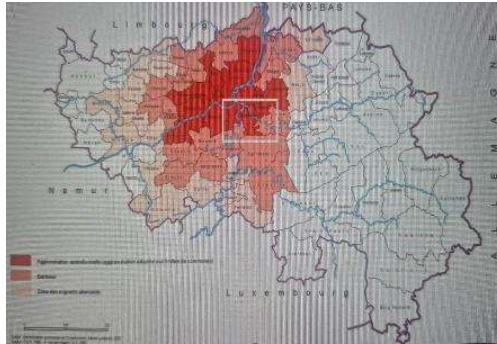
Stéphan Poncelet

Chef de Division

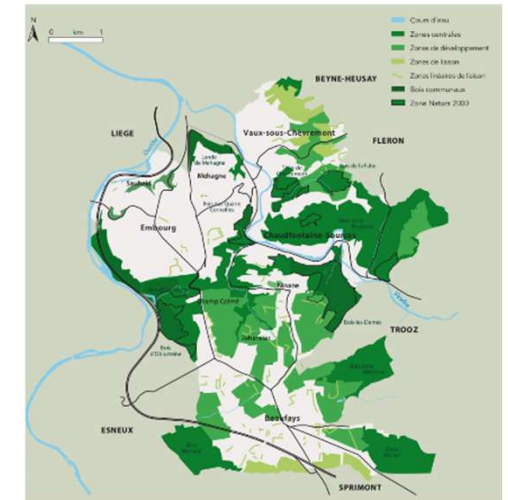
Responsable du Département « Cadre de vie »
à la commune de Chaudfontaine

Plan de l'exposé

- ❑ La commune de Chaudfontaine et son réseau hydrographique
- ❑ Les renouées asiatiques ! Où les retrouvent-on ?
- ❑ La préservation des berges suite aux inondations : quelques exemples d'actions concrètes pour la Vesdre
- ❑ Les actions d'information, de sensibilisation, de prévention et de communication
- ❑ Conclusion



- Commune semi-urbaine et semi-rurale (6 communes voisines)
- 4 entités: Chaudfontaine-Sources / Beaufays / Embourg / Vaux-sous-Chèvremont
- Zone de police SECOVA (5 communes) / Groupement GREOVA (14 communes)
- 2.556 ha (dont 1.150 ha d'espaces verts au sens large) - 20.525 habitants (2026)
- Particularités locales: eau thermale et sites calaminaires
- 2 rivières : non navigable 1^{ère} catégorie (Vesdre) et voie navigable (Ourthe)
- 10 ruisseaux (7 affluents Vesdre et 3 affluents Ourthe) + biefs : catégories 3, 2 et NC



❑ Les renouées asiatiques ! Où les retrouvent-on ?

- Berges des cours d'eau (naturelles, artificielles)
- Espaces verts (parcs, squares)
- Jardins particuliers
- Talus et accotements (chemin de fer, routes, chemins)
- Terrains en friche
- Murs, ronds-points, trottoirs, etc.



❑ La préservation des berges suite aux inondations : quelques exemples d'actions concrètes

- Plantations d'espèces ligneuses rivulaires (aulnes, saules, etc.) avec le soutien du SPW (fournitures des plants) et l'appui du partenariat du Plan communal de développement de la nature (PCDN), du Contrat de rivière Vesdre (CRV) et autres contrats de rivière (action post-inondations), pêcheurs et riverains.
- Opération de nettoyage annuelle des berges (+ action post-inondations) avec la collaboration des bénévoles du PCDN, des pêcheurs, du Contrat de rivière, de Coca-Cola (Eaux de Chaudfontaine), de Galler, de riverains et le soutien de BeWapp – Wallonie plus propre, de River Cleanup, etc. + campagne d'arrachage des renouées (CRV).



Opération Rivières Propres 2024 Vesdre & affluents



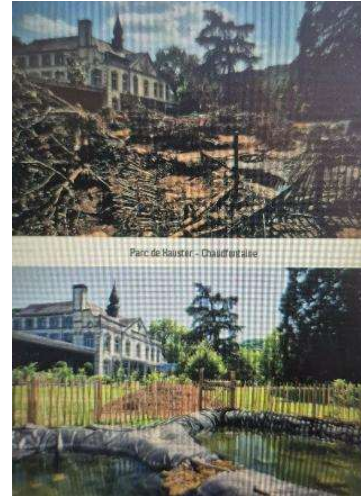
Horaires : 9h - 12h
Banderolles : 9h
Rue de la Vesdre (Vaux-sous-Chèvremont)
à proximité de la place de jeux
Infos et inscriptions :
Esther Zanytski : 04/36 15 467
environnement@chaudfontaine.be

Appel à bénévoles !
Samedi 20 avril
Chaudfontaine



❑ La préservation des berges suite aux inondations : quelques exemples d'actions concrètes (suite)

- Opérations de nettoyage, d'arrachage et/ou fauchages et exportations de terres contaminées par les renouées asiatiques dans le cadre d'actions post-inondations (chantiers importants aux abords de la Vesdre déjà réalisés ou en cours).
- Diverses interventions sur la Vesdre, sur l'Ourthe et les affluents et leurs abords pour l'enlèvement de divers embâcles (arbres tombés, branches, déchets divers).
- Travaux conséquents d'aménagement et de réhabilitation (réalisés, en cours ou à venir) des berges de la Vesdre et des abords de la rivière (protection des zones urbanisées, établissement de merlons, réfection et rehaussement de murs, etc.) dans le cadre notamment du Plan de relance de Wallonie – Programme 319 et du projet RIVES (Rives-Vesdre), avec la collaboration de la Direction des Cours d'eau non navigables (DCENN) du SPW ARNE et de la SPI (Agence de développement territorial), sur la base de l'étude ModRec (Modélisation hydrologique et hydraulique du bassin versant de la Vesdre) + autres projets de reconstruction et d'aménagement aux abords de la Vesdre (démolition de maisons, Vesdrienne, etc.).

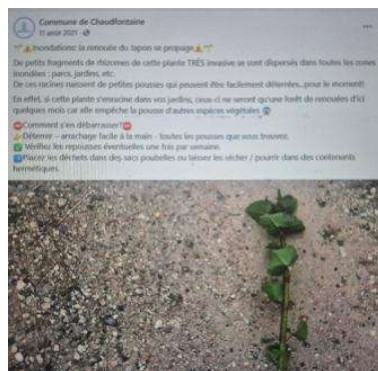


❑ La préservation des berges suite aux inondations : quelques exemples d'actions concrètes (suite)



❑ Les actions d'information, de sensibilisation, de prévention et de communication

- Etroite collaboration de la commune avec les contrats de rivière Vesdre et Ourthe, les gestionnaires des cours d'eau concernés (SPW ARNE (DCENN) et SPW MI, Province de Liège), SPI, DNF, SPW MI (Routes), bureaux d'études, PCDN, etc.
- Relais via les sites internet, les réseaux sociaux, les revues et dépliants de la commune, des contrats de rivières, du SPW, de SPI, de l'UVCW, d'ADALIA, etc. et médias divers (TV, presse écrite, radio).
- Au niveau communal, actions d'information, de communication et de sensibilisation en interne effectuées par le service environnement auprès du service technique des travaux (cantons, voirie, plantations) et lors d'activités grand public (par ex.: journée de l'arbre et de l'environnement, conférence avec l'appui du Cercle horticole local).



❑ Les actions d'information, de sensibilisation, de prévention et de communication (suite)

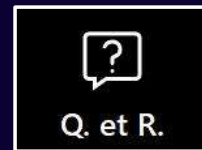
- Exposition thématique dans le Parc de Hauster à Chaudfontaine sur les grands projets de réhabilitation et de reconstruction post-inondations, en relation avec la préservation des berges de la Vesdre en rives gauche et droite.



□ Conclusion

- Nécessité d'avoir un bon état des lieux actualisé et une bonne connaissance du territoire communal (Visites de terrain indispensables en plus d'un travail d'analyses sur cartes et plans, etc.).
- Analyse des dossiers en amont en identifiant et en y associant dès le début les acteurs concernés et les différentes parties prenantes (commune, différents départements du SPW, contrats de rivière, SPI, Police (plan de circulation), riverains, etc.).
- Etablir la planification des travaux en s'appuyant sur les objectifs fixés par les différentes parties prenantes, les atouts et les contraintes (réglementations existantes, évaluation des moyens humains et financiers, marchés publics, cahiers des charges, délais des travaux, météo, incidence sur les mesures de circulation, impact pour les habitants, etc.).
- Poursuivre et amplifier les actions d'information, de sensibilisation, de prévention et de communication.
- Être attentif à une bonne communication et synergie transversale entre les intervenants des différentes parties prenantes.

Nous répondons à vos
questions !



Témoignage d'acteurs en action :
La mise en œuvre d'essais techniques innovants

Marta Popova

Gestionnaire de projets à la Spaque

Et si la contrainte terrain devenait un terrain d'innovation ?

Renouée du Japon: tests de techniques innovantes de traitement

Marta POPOVA
Gestionnaire de projets R&D
Service Recherche opérationnelle



Comprendre. Tester. Décider.

Une histoire en deux temps, avec un objectif concret : améliorer la gestion de la renouée sur site

01 LE CONSTAT

Pourquoi les pratiques actuelles ne suffisent plus

02 LA RÉPONSE

Du diagnostic à l'aide à la décision

Du problème observé sur le terrain à une gestion optimale.

Le point de départ

La renouée est déjà là. La question est : comment agir mieux ?

- | | | |
|----|---|---|
| 01 | Présence fréquente | Sur des sites à réhabiliter comme sur des sites déjà réhabilités. |
| 02 | Vision encore partielle | L'absence de recensement systématique limite la vue d'ensemble. |
| 03 | Solutions à réinterroger | Les techniques disponibles peuvent être coûteuses et peu durables. |
| 04 | Cadre réglementaire en mouvement | Les évolutions européennes et régionales renforcent le besoin d'anticipation. |

Le vrai enjeu : passer d'une gestion au cas par cas à une démarche structurée.

La réponse SPAQUE

4 axes de recherche pour transformer l'incertitude en décision

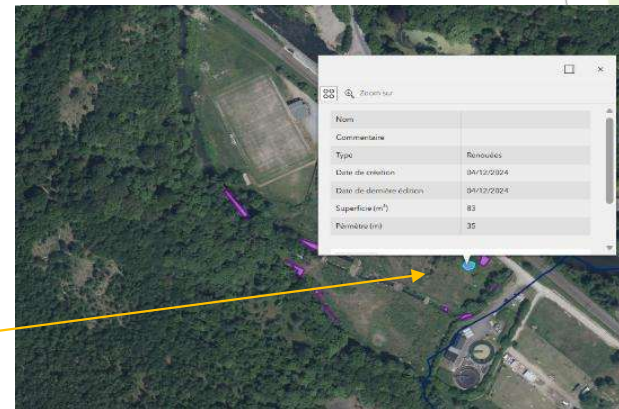
Un programme de gestion intégré qui relie connaissance du terrain, expérimentations et choix opérationnels.

- 1 DIAGNOSTIQUER** Inventorier les sites et cartographier les massifs.
- 2 TESTER** Évaluer des techniques de traitement à l'échelle pilote.
- 3 DÉCIDER** Développer un outil d'aide à la gestion des renouées asiatiques.
- 4 OPTIMISER** Mieux connaître la profondeur des rhizomes pour ajuster les volumes à excaver.

Objectif : renforcer les compétences et améliorer durablement les pratiques de gestion.

Comprendre avant d'agir

Inventaire et cartographie des massifs sur les sites SPAQUE.



Quatre techniques de traitement de la renouée

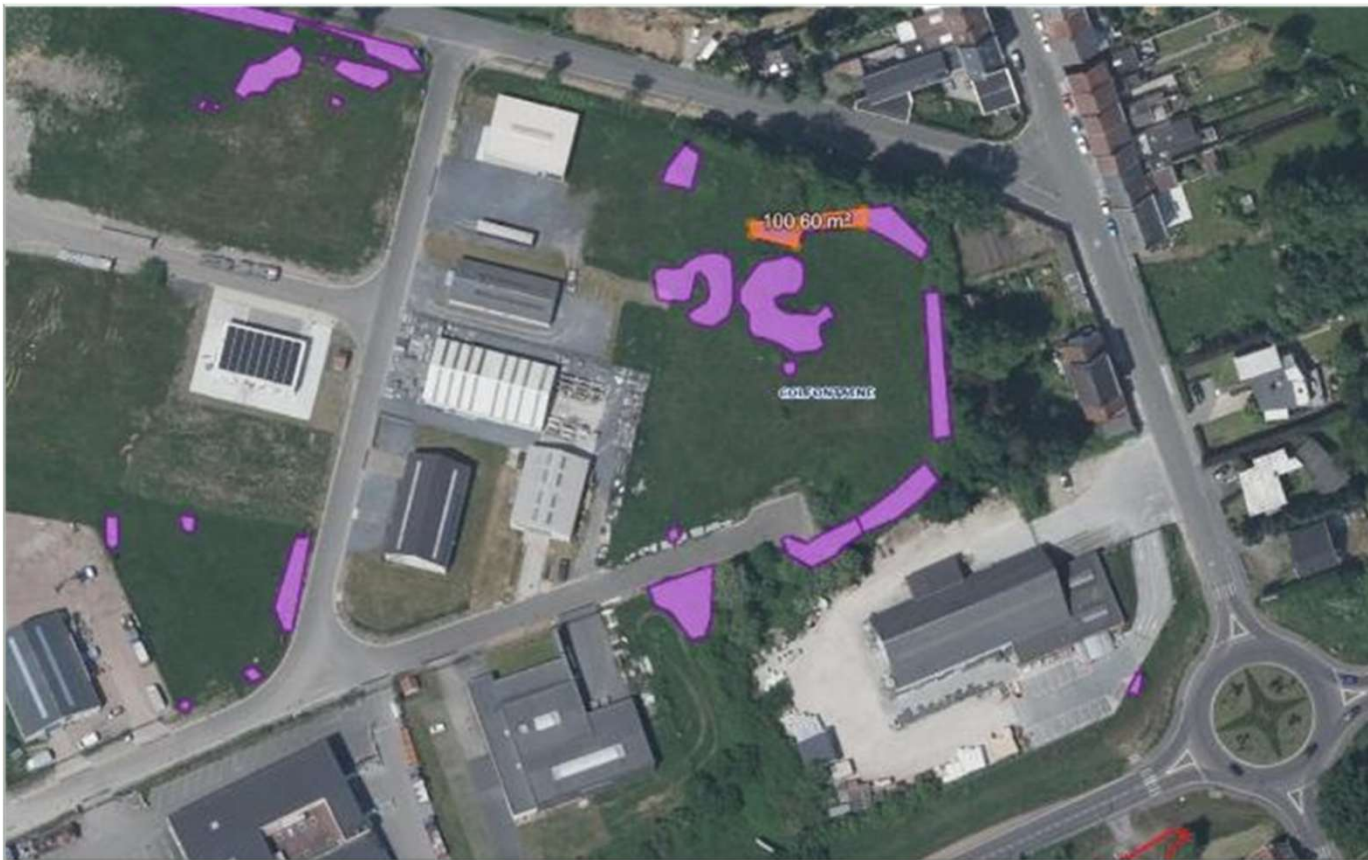
Tester des approches à l'échelle pilote pour éclairer les choix de gestion.

- 2 traitements mécaniques : concassage – criblage - bâchage, compactage par couches minces
- Traitement thermique par induction
- Traitement biologique par anaérobie
- Electrocutation

Sites pilotes: SPAQUE, IDEA et SNCB

Le terrain d'essai est précisément cartographié

Site IDEA à Colfontaine.



Analyse de la situation initiale

Site IDEA à Colfontaine.

situation initiale



Situation après fauchage



Passer du plan à l'installation sur site

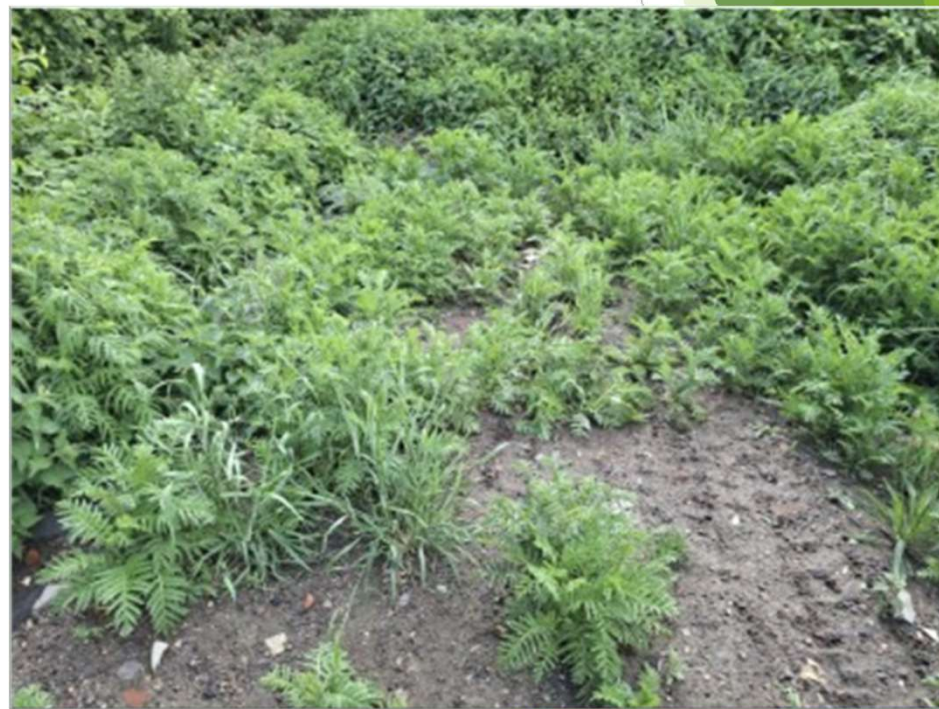
Mise en place de l'installation de traitement



TRAITEMENT THERMIQUE

Mesurer l'évolution de la zone traitée

Monitoring après traitement – premiers résultats (mai 2026)



Cartographier et analyser les zones à traiter

Site IDEA à Jemappes.



Cartographie des zones à traiter



Mise en place du protocole



TRAITEMENT BIOLOGIQUE PAR ANAÉROBIE

Mise en place du protocole



TRAITEMENT BIOLOGIQUE PAR ANAÉROBIE

Observer la réponse du massif

Monitoring après traitement (mai 2026).



DÉSHERBAGE ÉLECTRIQUE

Cartographier la zone de traitement

Site SPAQUE à Chaudfontaine.



Zone de traitement par
dérhbage électrique

Documenter la situation initiale

Le point zéro avant intervention.



DÉSHÉBAGE ÉLECTRIQUE

Mise en place de la technique

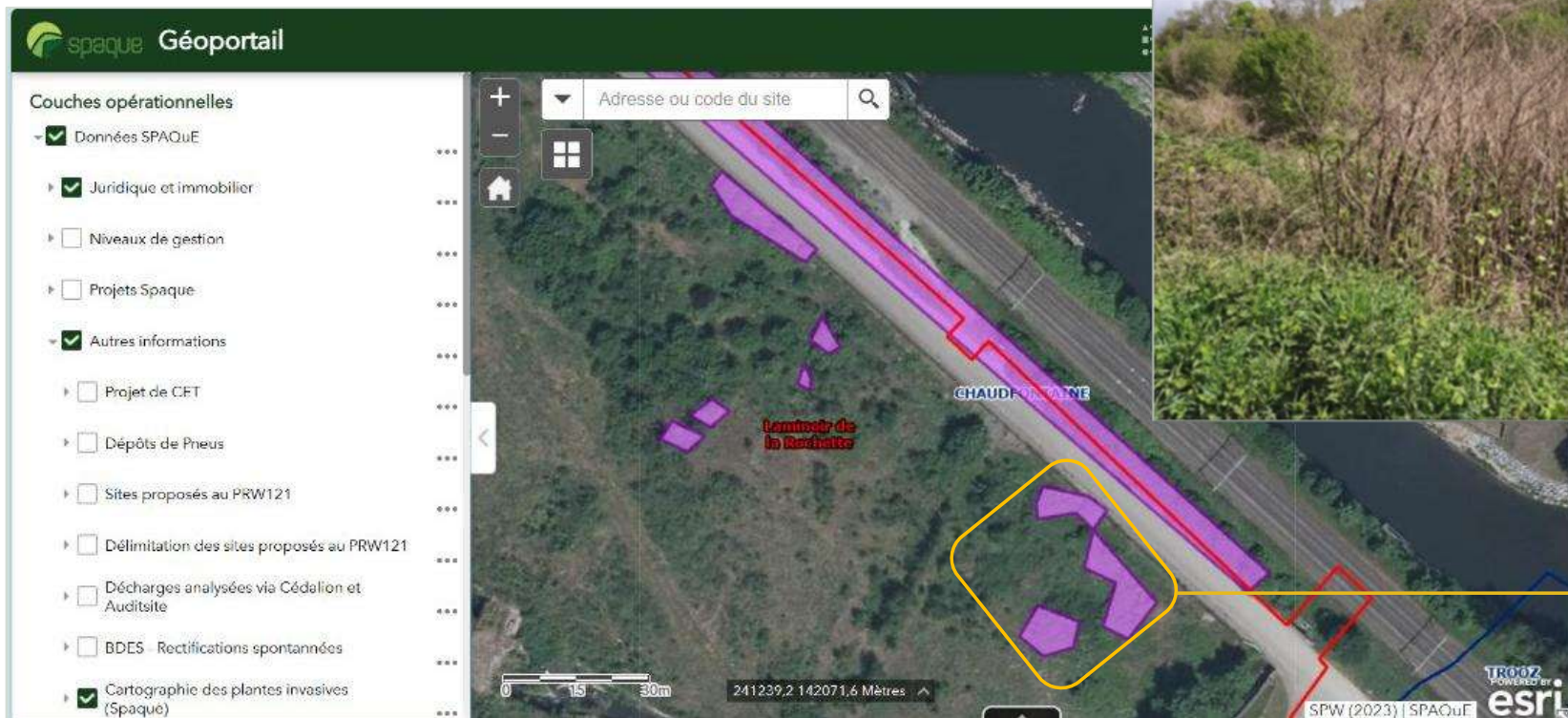
Séquence d'intervention sur site.



COMPACTAGE EN COUCHES MINCES

De l'état initial à la zone de traitement

Site SPAQUE à Chaudfontaine.



État initial du massif

Zone de traitement par compactage en couches minces

COMPACTAGE EN COUCHES MINCES

Déployer le protocole étape par étape

Préparation et mise en œuvre sur site.



COMPACTAGE EN COUCHES MINCES

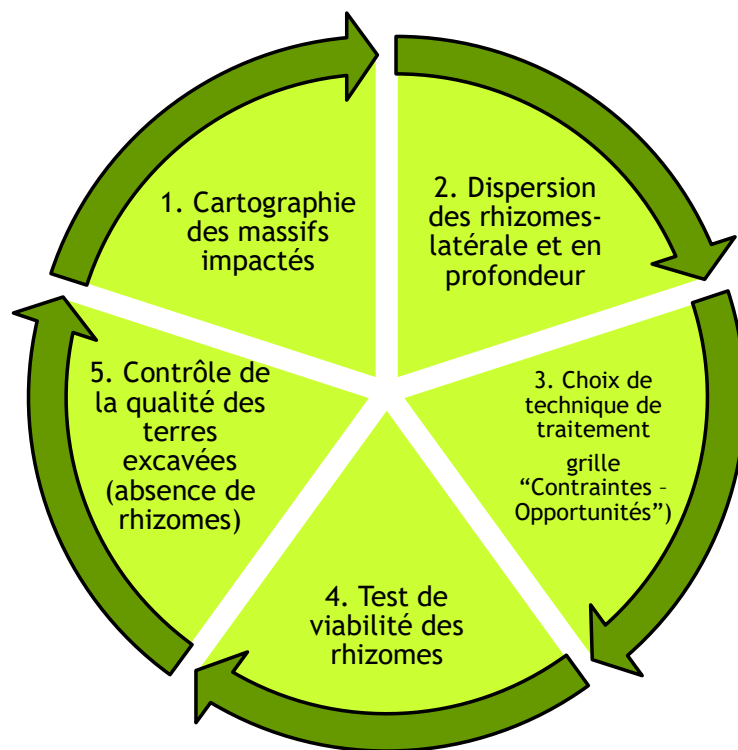
Déployer le protocole étape par étape

Suivi photographique de la zone traitée.



Transformer les essais en outil de décision

Conception d'une approche intégrée de gestion de la renouée du Japon sur site.



Grille « Contraintes – opportunités des options de gestion

Grille contraintes-opportunités des options de gestion

Options de gestion		Contraintes								Opportunités		Temporalité - Fréquence de passage	Coût relatif indicatif
Code	Option de gestion	C1 Expertise	C2 Disponibilité	C3 Douceur légale	C4 Coût & usen	C5 Phragme écologique	O1 Facilité d'application	O2 Bénéficice	O3 Traçabilité	O4 Impact local	O5 Synergie écosystémiques		
M0	Surveillance et non-intervention énoncée											1 à 3 ans - travail	Faible
M1	Arrachage manuel ciblé	•	•	•	•	•						2 à 3 ans - plusieurs années	Faible à moyen
M3	Abattage / scarification	•				•						2 à 3 ans + contrôle	Moyen
M5	Confinement, rehaussement des capacités sur site	•	•	•			•				•	Ponctuel (chantier)	Élevé
M6	Traitement en cernage / cernage-pâturage	•	•								•	Ponctuel (chantier)	Élevé
M8	Traitement anaérobie des terres	•									•	à définir	Moyen à élevé
M9	Traitement thermique in situ	•									•	1 x pendant plusieurs semaines/mois	Élevé
M11	Traitement de surface et phytoremise	•		•							•	Ann. à rev., plusieurs années	Moyen à élevé
M12	Surveillance végétative et mise en concurrence	•		•							•	Pose ponctuelle + contrôles annuels	Moyen
M15	Traitement chimique ciblé	•		•	•						•	1 à plusieurs inj./saison en fin de saison ; 2 à 3 ans	Faible à moyen

Note 1 — M5 à M9 supposent une excavation préalable. L'excavation n'est pas considérée comme une méthode autonome.

Note 2 — Soit post-intervention, invasivité, interférences, repérage et sensibilité sont des principes transversaux et ne constituent pas des critères G3.

Note 3 — Coûts et fréquences de passage sont indicatifs et dépendent du site, du volume, du matériel, du prestataire et du niveau de suivi.

Développé par Thibaud Jonnieaux – TFE 09.2026
Master en Sciences d'Ingénieur en Agronomie

L'équipe

Inventaire “Renouées asiatiques”



Pierre
DENGIS
-
Gestionnaire



Marie
HEEREN
-
Responsable
d'équipe



Laura
LAMAIR
-
Gestionnaire

Projet de recherche



Marta
POPOVA
-
Gestionnaire de
projets

Recherche
opérationnelle

Gestion de la renouée sur sites



Yves
MATHIEU
-
Biodiversity
Manager



Julie
LECLERCQ
-
Gestionnaire

Biodiversité

Questions sur la gestion de la renouée du Japon sur site ?

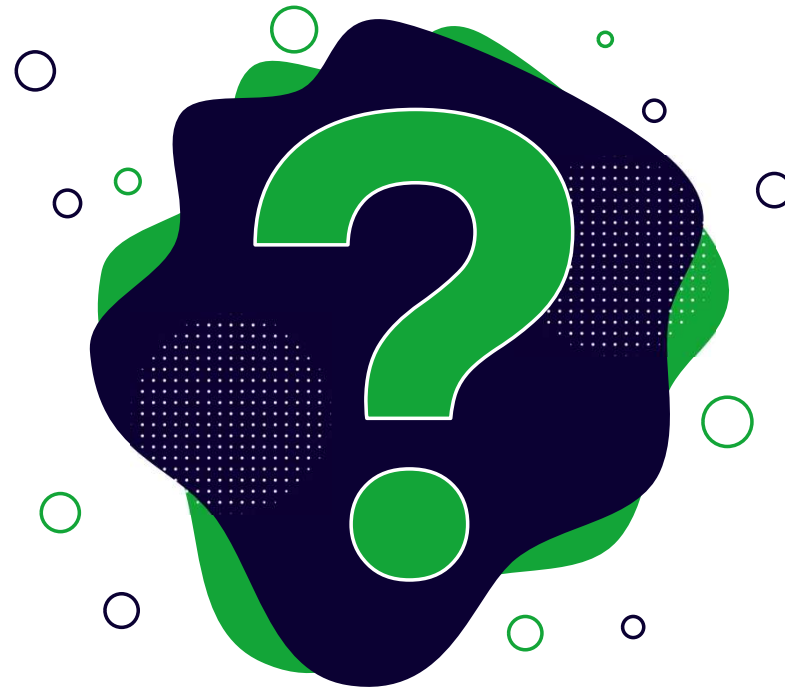
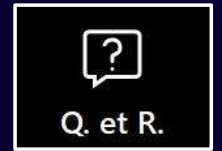
Contactez-nous: biodiversite@spaque.be



Merci pour votre attention

Des questions?

Nous répondons à vos
questions !



Sondage

Qu'avez-vous pensé de ce webinar ?



En conclusion et... pour aller plus loin

Vos supports PPT	plateforme eCampus
Les replays de nos webinaires « Environnement »	https://www.uvcw.be/formations/webinaires/environnement
Nos articles et actualités – Cellule Environnement	https://www.uvcw.be/environnement/accueil
Assistance-conseil – Cellule Environnement	Nos conseillers sont au service exclusif des membres de l'UVCW. Par courriel à l'adresse environnement@uvcw.be
Nos formations Environnement	https://www.uvcw.be/formations/list/environnement 

Merci pour votre participation !

À bientôt !



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl